

# Le *petit* Neuilléen



## Dossier

## Le retour des haies page 4/5

### Travaux

Café de Neuillé : les travaux avancent  
page 11

### Éducation

Fin d'année dans les écoles du village  
page 12/13

### Association

Retour de la tablée neuilléenne  
page 14



## OPHRYS APIFERA Hudson, 1762 Ophrys abeille

Cette orchidée a été observée sur le terrain de bicross de Neuillé. C'est une espèce répandue sur la commune, repérable dès la fin mai. On l'observe souvent sur des pelouses sèches calcaires, gazons de jardins, dans les prairies ou certains bords de routes. Elle est facilement reconnaissable grâce à son aspect de velour brun tacheté de jaune qui rappelle une abeille.



### Le petit Neuilléen

Le journal d'information de la commune de Neuillé

Juillet 2021

Directeur de publication : G. BERTIN

Création, rédaction, mise en page :  
groupe communication  
petit.neuilleen@orange.fr

Crédits photographiques :  
V. BENOIST, M. VINCENT

Première page du magazine : Merci  
à Nicolas DELORME pour la photo-  
graphie de Neuillé vu du ciel.

Impression :  
Multi-impressions Chinon  
Publication éditée à 500 exemplaires

**Mairie de Neuillé**  
5 Place Saint-Médard,  
49680 NEUILLÉ

Tel. 02 41 52 51 10  
Fax. 02 41 52 54 45

mairie.neuille@wanadoo.fr  
www.mairiedeneuille.fr

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au samedi  
de 09h00 à 12h15

## Le mot du maire



Chères Neuilléennes et chers Neuilléens,

Ça y est, nous y sommes, depuis le 30 juin nous avons recouvré notre liberté pour se déplacer, marcher dans les rues, retrouver les restaurants, les cinémas, les cafés et les moments entre amis sans porter le masque mais en le gardant dans les espaces intérieurs publics. On l'attendait tous avec impatience sans trop y croire... Mais sans trop savoir pourquoi, on n'est pas totalement libéré, le réflexe du masque est toujours présent, même dans la rue, ou dans la voiture (même si on est seul...), on est un peu conditionné. La vaccination est disponible pour tous et les jeunes sont aussi invités. Face au variant delta qui est présent et les prochains variants de variants qui vont arriver, on ne sera pas forcément débarrassé de ce virus qui mute sans cesse, on va vivre avec, ce qui est sûr c'est que la vaccination réduit considérablement les effets que l'on peut ressentir. Il est donc dans l'intérêt de tous que chacun puisse faire un effort (selon son état de santé), et participer à l'immunité collective qui nous permettra de reprendre un rythme normal et d'avoir dans nos hôpitaux le minimum de cas graves à traiter. (Encore un grand merci aux personnels soignants des hôpitaux, des Ehpad et des aides à domicile).

Après avoir eu un mois de mai très chaud, le début de l'été est moins favorable et les intempéries ont été nombreuses. On a subi deux moments de fortes pluies, et notamment celui du 19 juin. Toutes les eaux des forêts, des champs, ont ruisselé en empruntant les routes, les chemins, les parties basses des champs et des propriétés créant par endroit des inondations impressionnantes. Cela faisait plus de 20 ans que l'on avait vu ça. Face à ce déluge, nous étions avec l'adjoint à la voirie M. Robin, en tournée sur la commune pour observer le phénomène. Quand la nature se déchaîne on comprend vite que l'homme redevient modeste... Pour tous ceux qui ont eu des dégâts les assurances doivent prendre le relais, et nous vous invitons (photos à l'appui) à venir vers nous pour échanger sur les améliorations qui peuvent être apportées par la commune sur le domaine public, si cela se reproduisait, dans la mesure de l'acceptable.

Au mois de juin vous avez été sollicités à 2 reprises pour aller voter aux Départementales et aux Régionales, je tenais très sincèrement à vous remercier pour votre mobilisation et la confiance que vous me témoignez à chacune des élections, et qui nous a permis avec Isabelle Devaux de devenir vos conseillers départementaux (en équipe avec M. Gilles Talluau et Mme Odette Schoubert). J'y suis très sensible. Vous pouvez compter sur nous.

Pendant les vacances les travaux continuent sur la commune avec la suite du café, la rénovation thermique de l'école et à la rentrée le début de la liaison douce avec Vivy. La rénovation du café prend un peu de retard et il y aura sûrement 15 jours de décalage (problème d'approvisionnement de matériaux...), nous attendons tous cette réouverture, véritable lieu de vie du village...

Nous espérons que les contraintes sanitaires ne viendront pas perturber la rentrée scolaire et notre moment de rencontre lors de la tablée Neuilléenne du 4 septembre. Véritable moment de partage et d'échanges des habitants de la commune. Les amis et les familles peuvent bien sûr se joindre à nous, la municipalité offrira le vin d'honneur. Merci au comité des fêtes pour cette organisation.

Pour terminer j'aurai une pensée pour une de nos doyennes qui s'en est allée discrètement, entourée par sa famille, à l'aube de ses 96 ans, Mme Gabrielle Ferrand. Je garderai en mémoire son regard pétillant bleu et plein de malice témoignant d'une vie bien remplie...

À bientôt, Guy Bertin

### Le retour des haies bocagères

Les haies bocagères font partie intégrante des paysages ruraux français. Apparues au moyen-âge pour protéger les cultures contre les intrusions d'animaux en divagation, elles vont au cours du temps être utilisées pour contenir le bétail lorsque l'activité d'élevage s'intensifie. Initialement constituées de branches et de bois mort issu du défrichement, les haies dites sèches vont être progressivement remplacées par des haies vives composées d'arbres, d'arbustes et autres végétaux.

Au XIXème siècle, la population rurale est importante, il faut nourrir de nombreuses familles. Les haies vont alors servir de réservoirs alimentaires grâce à la plantation de fruitiers. On trouve encore aujourd'hui de nombreux châtaigniers qui datent de cette période. La haie devient un véritable équipement agricole et est entièrement intégrée au système de production agricole de l'époque. Les paysans font preuve d'une grande maîtrise dans sa gestion. L'exploitation des arbres en têtards permet de disposer d'une source de revenu pérenne avec la vente de bois de chauffage.

À partir de la seconde moitié du XXème siècle, les haies vont payer un lourd tribut à la modernisation des campagnes. En un demi siècle ce sont près de 70% des haies soit 750 000 km qui vont disparaître sous l'effet du remembrement agricole, du déclin de l'élevage au profit de l'agriculture céréalière intensive et de l'évolution des techniques et du matériel agricole. Des actions sont aujourd'hui menées pour les réhabiliter car elles représentent une réponse efficace aux aléas climatiques de plus en plus fréquents (inondations, glissement de terrain, tempête, sécheresse).

Source : [www.sevre-environnement.fr](http://www.sevre-environnement.fr) - Origine et histoire de nos bocages



Neuillé 1950 - Entrée ouest - La cognée



Neuillé 2020 - Entrée ouest - La cognée

En 1950, les parcelles agricoles étaient plus petites et souvent délimitées par des haies. On peut observer sur la photographie aérienne de gauche la présence de nombreux arbres au sein même des parcelles. Le travail se faisait essentiellement avec des charrues tractées par des animaux. L'arrivée de tracteurs de plus en plus puissants a nécessité l'agrandissement des parcelles et l'arrachage des arbres.

Source : Vous pouvez observer les anciennes cartes et images aériennes sur le site internet IGN : <https://remonterletemps.ign.fr/>

### Pourquoi planter des haies bocagères ?

- **Protège le sol de l'érosion.** Les sols à nus sont sensibles aux vents et aux ruissellements des eaux de pluies. Si elle est intelligemment disposée (en rupture de pente par exemple), la haie renforce la structure du sol et limite efficacement les sinistres produits par des épisodes climatiques violents (tempêtes ou orages par exemple).

- **Améliore la gestion de la ressource hydrique.** L'eau est difficile à gérer en agriculture du fait de la variabilité des précipitations qui, dans certaines conditions, peuvent être désastreuses. L'enracinement favorise la percolation et draine les excès en eau, il permet aussi de mieux stocker et redistribuer la ressource hydrique lors d'épisodes très secs.

- **Produit du bois durablement.** Les branches fournies par les arbres produisent du bois énergie pour les chaudières à bois et les rameaux, du bois raméal fragmenté pour favoriser la qualité du sol. Outre les bénéfices économiques d'une revente, ces éléments peuvent également permettre une autonomie énergétique si l'agriculteur choisit un chauffage alimenté en biomasse.

- **Reconstruisent l'identité de la région** et produisent ainsi des attraits esthétiques bénéfiques sur le tourisme à long terme, mais aussi pour la qualité de vie globale, qui contribue au dynamisme d'une région.

- En prairie, les arbres champêtres et les haies bocagères permettent aux bêtes de se protéger du soleil ou de la pluie. En culture, les haies brise-vent favorisent de meilleurs rendements.

Source : [www.mision-bocage.fr](http://www.mision-bocage.fr)

### Concevoir sa haie.

Il existe différentes configurations de haies en fonction des usages, des types de sol ou de l'exposition du terrain.

Les **haies brise-vent** installées perpendiculairement aux vents dominants, permettent de protéger les cultures et les troupeaux sur une surface de 15 à 20 fois la hauteur de la haie. Une haie de 3 mètres de hauteur protégera ainsi la parcelle sur une distance égale à 50 mètres. Les haies brise-vent sont composées d'essences diversifiées d'arbres et d'arbustes feuillus disposés en alternance (Noisetiers, érables champêtres, troènes, noyers, Cornouillers sanguins...). Les **haies mellifères** sont sources de pollen et de nectar pour les abeilles. Composées d'essences variées (noisetiers, pruniers, poiriers sauvages, aubépines...) avec des périodes de floraison qui se succèdent, elles apportent du pollen régulier une grande partie de l'année. Elles peuvent également protéger les ruches des expositions au froid, aux fortes températures et au vent.

Pour le jardin, il faut **éviter les haies mono-spécifiques** notamment résineuses (Epicéas, Thuyas, Cyprès de leyland) : Elles stoppent le vent comme un mur provoquant des tourbillons néfastes dans la parcelle, elle sont sensibles aux maladies, très imperméables et elles vieillissent mal car elles ne se renouvellent pas sur souche. Mieux vaut privilégier la diversité des arbustes afin de jouer sur l'harmonie et les couleurs. Par exemple, l'osmanthe à feuilles de houx, le cotoneaster, le laurier-tin ou encore l'éléagnus... sont des arbustes aux feuilles persistantes qui ne demandent aucun arrosage hormis après la plantation. Pour les jardins avec peu d'espace, les plantes grimpantes peuvent être un bon compromis (clématite, chèvrefeuille, jasmin...). Attention, si vous habitez dans un lotissement, le règlement peut imposer un certain type de haie avec des essences particulières.

Si vous avez pour projet de planter des haies sur votre terrain, quelques règles préalables sont à respecter.

Distance légale par rapport à la parcelle du voisin :

- 2 m de distance si haie > à 2 m de hauteur
- 50 cm de distance si haie < à 2 m de hauteur
- Pas de distances légales en bord de chemin rural, sauf si précisé dans un document d'urbanisme.

Il est possible d'envisager des haies mitoyennes ou implantées à moins de 2 m si votre voisin est d'accord.

- Pas d'arbres au niveau des carrefours ni de haies hautes qui limiteraient la visibilité et la sécurité.
- Pas d'arbres en dessous des lignes électriques et télécom.



Sources: [afac-agroforesteries.fr](http://afac-agroforesteries.fr) | Guide des haies champêtres  
[Guide des plantations.fr](http://Guide.des.plantations.fr) - PNR Loire-Anjou-Touraine

**Protégez la nidification des oiseaux, ne taillez pas vos haies du 15 mars au 31 juillet !**

A partir de la mi-mars, la saison de nidification commence. Ainsi, pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, et tout en restant cohérent avec les règles de la PAC, l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'égaler les arbres du 15 mars au 31 juillet.

L'enjeu est de taille car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).



### Plan de relance : «Plantons des haies»

Afin de soutenir la plantation, la reconstitution des haies bocagères et le développement de l'agroforesterie sur des surfaces agricoles, l'État et la région Pays de la Loire mettent en place des moyens de financement auprès des agriculteurs, des collectivités territoriales, des associations et des particuliers propriétaires terriens pour des plantations supérieures à 150 mètres linéaires.

La mesure consiste à mettre en place un dispositif de prise en charge quasi-totale du coût (entre 80 et 100%), des travaux d'ingénierie et des démarches administratives liés à la reconstitution des haies ou à l'alignement d'arbres intra-parcellaire.

Pour ce faire, elle financera :

- les investissements pour la plantation des haies et le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire
- les montages des dossiers, l'ingénierie des projets, le démarchage des entrepreneurs, etc. réalisés par les partenaires locaux.

Trois campagnes de plantations sont prévues (2021, 2022, 2023).

Si vous êtes intéressés et souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.



**Vendredi 5 mars 2021**

**• OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020, a été réalisée par le Receveur en poste à Saumur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

**• FONCTIONNEMENT :**

Dépenses nettes : 537 961, 41 € Recettes nettes : 750 137,43 € Excédent : + 212 176.02 €

**• INVESTISSEMENT :**

Dépenses nettes : 289 634,18 € Recettes nettes : 220 016,19 € Déficit : - 69 617.99 €

**• OBJET : REPRISE RÉSULTATS DE CLOTURE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2020 et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2019 :

	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultats exercice 2020	Résultats clôture exercice 2020
Investissement	-73 476,04		-69 617.99	- 143 094.03
Fonctionnement	369 619,39	73 476,00	212 176.02	508 319.41
<b>TOTAL</b>	<b>296 143,35</b>	<b>73 476,00</b>	<b>142 558.03</b>	<b>365 225.38</b>

**• OBJET : VOTE TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les taux des taxes foncières sont fixés et délibérés, chaque année lors de la séance du vote du budget primitif. Les taux en vigueur pour l'année 2020 restent les mêmes qu'en 2019 :

Commune - foncier bâti	Commune- non bâti	Département
20,02 %	35,12 %	21.26 %

**• OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	211 358	002	Excédent antérieur reporté	365 225
012	Charges de personnel	265 600	13	Atténuation des charges	8 000
022	Dépenses imprévues	45 000	70	Vente de produits	24 502
023	Virement investissement	200 000	73	Impôts et taxes	256 000
042	Opérations ordre de transfert	49 634	74	Dotations subventions	330 650
65	Autres charges de gestion courante	193 185	75	Produits de gestion courante	7 000
66	Charges financières	7 100	77	Produits exceptionnels	1 500
67	Charges exceptionnelles	3 000	042	Transfert de charges	0
14	Atténuation de produits	18 000			
<b>TOTAL Dép. de Fonctionnement</b>			<b>TOT. des Recettes de Fonctionnement</b>		
<b>992 877</b>			<b>992 877</b>		

DÉPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
001	Déficit reporté	143 094	10	Dotations fonds divers et réserves	158 094
16	Emprunts et dettes assimilées	76 000	13	Subventions d'investissement	205 000
041	Opérations patrimoniales	7 477	16	Prêt CAF emprunts et dettes assimilées	300 000
20	Immobilisations incorporelles	15 000	021	Virement de la sect° de fonctionnement	200 000
204	Subvention équipement versée	14 000	040	Amortissement subv. équipement	49 634
21	Immobilisations corporelles	664 634	041	Subv.éq.nature pers. droit privé	7 477
<b>TOTAL des Dép. d'Investissement</b>			<b>TOTAL des recettes d'Investissement</b>		
<b>920 205</b>			<b>920 205</b>		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention à deux associations supplémentaires:

Nouvelles associations 2021	Montant délibérés
Association TERMITES	1 000,00 €
AMRF (asso.maires ruraux de France)	120,00 €

**• OBJET : CONTRIBUTION OGEC 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la contribution 2021, pour l'OGEC, d'un montant de 21 060 €uros, pour l'année 2021, (soit 36 enfants - 585€/enfant, l'accueil de la garderie et le transport scolaire est pris en charge par le SIUP)

**• OBJET : PARTICIPATION SIUP BP 2020**

M. le Maire de Neuillé, M. Guy BERTIN expose comme chaque début d'année, les dépenses de fonctionnement liées à l'Ecole publique et au transport (SIUP) et par effectifs (enfants à partir de 3 ans), inscrits au 1er janvier.

Effectifs des enfants au 01/01/ 2021	%	Montant
Enfants de Blou = 54	52,90%	41 262
Enfants de Neuillé = 48	47,10%	36 738
Enfants autres communes = 11		
<b>Total 123 (Blou-Neuillé : 112)</b>	<b>100%</b>	<b>78 000</b>

**• OBJET : CANTINE VALIDATION DEVIS ACOUSTIQUE ENTREPRISE ROUSTEAU**

Considérant les besoins d'amélioration sonore de la salle Branchereau, après étude des devis reçus en commission patrimoine, cette entreprise propose pour absorber le bruit de la salle de restaurant scolaire, les moyens suivants : -fourniture et pose de cubes et pétales qui vont être suspendus au plafond - fourniture pose de 3 tableaux muraux. Le devis JBR/210205 de l'entreprise ROUSTEAU Espaces Modulaires d'Ecouflant est validé pour un montant de 9 403.40 € HT - 11 284.08 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

**INFORMATIONS**

1 – Agglo présentation dossier zones humides : Un bureau d'étude a recensé les terrains en zones humides sur les communes du territoire du Pays-Allonnais et une partie de la ville de Saumur et de ses communes associées, comprises dans le bassin de l'Authion. Les propriétaires concernés sont inquiets et l'ont manifesté via leurs observations dans le registre mis à disposition durant cette enquête. Le conseil municipal a souhaité qu'un courrier soit adressé à l'Agglomération de Saumur pour : avoir des renseignements sur la méthode utilisée pour définir les zones humides ; manifester l'inquiétude des propriétaires des terrains, quelles règles et contraintes leurs seront imposées ; et Comment ont été définies les limites sur certaines zones.

2 – Bilan des travaux :

Bar : Le plafond béton et le mur intérieur ont été enlevés ; en attente de devis le lot menuiserie et plomberie ; le lot électricité : seront validés au prochain conseil – prévision début des travaux par les entreprises et artisans « 6 avril et fin de travaux août 2021 ».

École : Appel –d'offres lancé ; réponses attendues : 17 mars à 12h ; prévision des travaux « juillet ».

ESJ : aménagement du grenier : les travaux d'isolation – placoplâtre – peinture – électricité ont été faits pendant les vacances scolaires d'hiver – le revêtement sol sur plancher sera fait par les agents communaux.

3- Chèvrerie : ouverture de la vente de fromages à compter du 20-21 mars. Le conseil municipal souhaiterait aller visiter la chèvrerie un vendredi de conseil municipal avant la réunion.

**Vendredi 2 avril 2021**

Étaient invités : M. Jean-Pierre DUCOS (Directeur C.A.U.E. Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) ; M. Bertrand RICHARD (Anjou Tourisme) ; M. Nicolas GRANDPIERRE (agent des services techniques de Neuillé).

Présentation du C.A.U.E. « Labellisation une fleur » et travail de la commission embellissement

Après discussions, et en raison des autres actions en cours portées par la commission dynamique, le conseil municipal souhaite créer un groupe de travail permettant de mener à bien ce projet majeur.

Avant de repartir, le C.A.U.E remet à la commune de Neuillé un prix d'encouragement, pour le travail déjà engagé et la volonté de faire évoluer le village afin d'acquiescer ce label 1ère fleur.

### • OBJET : VALIDATION DEVIS VOIRIE

Vu la demande formulée par Monsieur Patrick BOITEAU concernant la modification d'un écoulement d'eaux pluviales devant son domicile, route des Boutardières ; Vu l'examen, par la commission voirie, des devis transmis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis TP21-175 de l'entreprise JUSTEAU d'un montant de 3 762,14 € TTC correspondant à la solution caniveau grille ;

### • OBJET : VALIDATION DEVIS BATIMENTS

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bar restaurant de Neuillé, Monsieur Delaunay explique aux membres du conseil qu'en raison de l'état de vétusté du bâtiment, découvert lors des travaux de démolition, et afin de repartir sur de bonnes bases, les devis des entreprises ont dû être révisés à la hausse, engendrant une plus-value d'un montant de 24 737,62 € ; Par ailleurs, face aux difficultés à trouver des entreprises pour répondre à certains lots, de nouveaux appels d'offres avaient dû être relancés, les entreprises ci-dessous ont finalement transmis leur devis :

Lots	Description	Entreprises	Devis	Montants HT
4	Menuiseries intérieures et extérieures	GUILLET Jérôme	N° 00002646	15 710,31 €
6	Électricité	JOUBERT ELEC	N° 2021-95	21 880,91 €
7	Plomberie	DELAUNAY Éric	N° D3866	5 781,00 €
11	Cloisons isothermes	CHARANTON	N° DE00329	7 410,93 €

Le conseil valide les lots 4 ;6 ;7 et décide de suspendre sa décision quant au lot N°11 en attendant la réception imminente d'un second devis de la part de l'entreprise BESNARD à St Sylvain d'Anjou ;

### • OBJET : MODIFICATION DEVIS TRAVAUX ACOUSTIQUE DE LA SALLE BRANCHEREAU

Vu la validation au dernier conseil municipal du devis JBR/210205 de l'entreprise ROUSTEAU Espaces Modulaires d'un montant de 9 403,40 € HT afin d'améliorer l'acoustique de la salle Branchereau ;

Vu l'examen par la commission patrimoine du nouveau devis transmis par l'entreprise ROUSTEAU Espaces Modulaires intégrant l'option relative aux matériaux des cubes et des pétales fournis pour un montant de 720 € HT ; Le conseil valide cet avenant.

### • OBJET : ÉVOLUTION DE LA GARDERIE DE BLOU AVEC LE SIUP

Monsieur Guy Bertin rappelle aux membres du conseil le contexte de la mise en place de la garderie de Blou. Celle-ci avait été initiée il y a quelques années, sous statut d'association adhérente à Familles Rurales, afin d'offrir ce service aux habitants de la commune. Aujourd'hui, les élus de Blou souhaitent intégrer cette garderie au SIUP de Neuillé, son financement s'articulerait comme suit :

Commune de Neuillé (participation 1/3) | Commune de Blou (participation 2/3) | Contribution annuelle de la CAF ;

L'association de Blou doit être dissoute le 31/08/2021. La coordinatrice de la garderie serait salariée par le SIUP Blou-Neuillé à raison de 16 h/semaine sur 36 semaines en tant qu'agent contractuel, avec renouvellement annuel de son contrat de travail.

### INFORMATIONS

– Châtaignier millénaire : L'expert de chez Brillat Savarin tente de trouver une solution pour soigner rapidement le châtaignier « Cathédrale » et élaguer prochainement les grosses branches mortes qui risquent de tomber. L'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables Bilan Recherches Et Sauvegarde) propose aux collectivités territoriales d'apporter son appui pour sauver des arbres menacés soit par la maladie, soit par des aménagements préjudiciables. Pour bénéficier de cette aide, il suffit d'adhérer à cette association (cotisation annuelle de 45 €).

**Vendredi 7 mai 2021**

Étaient invités : Mme JOYE Céline, présidente de l'association TERMITES est venue accompagnée de Mr PAVILLON, technicien professionnel des nuisibles, pour remercier le conseil municipal pour la subvention accordée et pour présenter un bilan de la situation de la zone infectée à ce jour. Des démarches sont encore à réaliser et l'association souhaiterait que la totalité des riverains de la zone s'investissent ;

### • OBJET : RÉHABILITATION LE BAR LE REINITAS

Le Conseil Municipal décide : -De valider le devis correspondant au lot N°11 (Cloisons isothermes)

Lots	Description	Entreprises	Devis	Montants HT	Montants TTC
11	Cloisons isothermes	SAS CHARANTON	N°DE00329	6 448.74 €	7 738.49 €

### • OBJET : ÉCOLE DU SUZON / RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE

Validation des lots travaux.

Lots	Description	Entreprises	Devis	Montants HT	Montants TTC
<b>LOTS TRAVAUX RÉHABILITATION</b>					
1	Cloisons sèches –isolation	EIRL SORIANO	E-E175839	6 617,00 €	7 940,40 €
3	Peinture	David MESLIN	DV 5 807	6 297,28 €	7 556,74 €
<b>LOTS FORAGE-GÉOTHERMIE</b>					
01	Forage – Géothermie	BONNIER FORAGE	FG202148	40 968,40 €	49 162,08 €
02	Chauffage – Ventilation	HERVE THERMIQUE	2473324-1	87 500,00 €	105 000,00 €

### • OBJET : ACTE NOTARIE – BAIL COMMERCIAL - LOCATION DU BAR

Le BAR « Le Reinitas » : mise en place d'un bail commercial.

Considérant les travaux de réhabilitation du bar en vue de créer un commerce ;

Considérant que la commune de Neuillé projette de louer le fond de commerce de ce bâtiment ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

-De mettre en place un bail commercial fait chez le notaire ;

-De mettre à disposition la licence IV « gratuitement » (sous réserve de l'utilisation exclusive à l'activité directe du café, non transférable) ;

-De fixer un loyer évolutif sur 3 ans.

ET autorise Monsieur le Maire à signer ce bail.

**Vendredi 4 juin 2021**

- Café bar le Reinitas à Neuillé : Avant la tenue du conseil municipal, les élus se sont rendus sur place pour faire le point concernant l'avancée des travaux.

- Rencontre avec Monsieur Kylian Fayet (nouveau boulanger) : M. Bertin, au nom du conseil municipal, est heureux d'accueillir un nouveau boulanger dans la commune. Il remercie M.Jarnac qui, au-delà de son travail d'agent immobilier dans cette affaire, a également joué un rôle essentiel quant à l'accompagnement et l'installation de M. Fayet.

### • OBJET : VALIDATION DEVIS CAMPAGNE PATA 2021

Considérant les besoins d'entretien de la voirie chaque année ;

Vu les propositions reçues des entreprises et après étude des devis par la Commission Voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : Décide de retenir le devis référencé SSL21-127-A21095 PATA 2021 de l'entreprise EIFFAGE, d'un montant de 6 850,00 € HT soit 8 220,00 € TTC pour une quantité de 10 tonnes.

### • OBJET : LOI EGALIM

Vu les mesures de la loi EGalim à destination de la restauration collective.

Vu l'éligibilité de la commune de Neuillé à percevoir une subvention dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Plan France Relance ;

Vu les devis des audits reçus et après étude par la Commission Vie Sociale des propositions d'accompagnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis de GABBAnjou N° DE21-0011 du 03/05/2021 d'un montant de 5 500 € TTC suite à une méthodologie et une expertise plus détaillées et complètes

### INFORMATIONS

Ligue de Protection des Oiseaux : Madame Gabriels informe les membres du conseil du passage de la LPO pour le comptage des grands murins, soit 40 individus, la colonie reste stable. Un compte-rendu sera transmis par mail.

### • Dynamique communale

#### Repas des aînés de la commune

La mairie organisera son traditionnel repas des aînés le samedi 25 septembre à la salle des loisirs si les conditions sanitaires le permettent. Le repas est offert pour les habitants de plus de 70 ans. Les conjoints de moins de 70 ans sont également invités mais devront payer leur repas. Les inscriptions se font auprès de la mairie.

### • Dynamique communale

#### Fleurissement du village

Le concours des maisons fleuries est de retour cette année. Vous avez pu voir passer la commission ou récupérer le bulletin de participation dans votre boîte aux lettres. Cette année encore, nous avons aperçu de très belles maisons dans le bourg et la campagne. Tous les habitants peuvent participer au concours si leur maison ou jardin est visible de la rue. Inscription auprès de la mairie.

### • Voirie

#### Inondations sur la commune

Les orages qui ont touchés Neuillé le samedi 19 juin n'ont pas épargné la voirie et plusieurs habitations. Des écoulements d'eau, de sable et de boue ont touché plusieurs secteurs du village, à la Fontaine Suzon et aux lieux-dits de la roche aux moines et de la maison rouge. La commune met tout en oeuvre pour entretenir au mieux les buses et fossés sur les routes communales. Les habitants doivent également être vigilants à maintenir ces ouvrages en bon état sur leurs parcelles. Une réflexion doit être menée afin d'éviter de nouvelles inondations dans les secteurs impactés.



### • Vie sociale

#### Restauration scolaire

Dans le cadre de la loi EGAlim portant sur l'agriculture et l'alimentation il est prévu un ensemble de mesures concernant la restauration collective (substitution des plastiques, lutte contre le gaspillage, aide pour l'approvisionnement en cohérence avec la loi, expérimentation des menus végétariens).

Notre commune peut être éligible à une subvention qui pourrait couvrir le renouvellement d'une partie du matériel ainsi que l'accompagnement d'un plan d'action pour la mise en oeuvre de cette loi.

L'association GABBAjou a été choisie par la commission pour assurer cet accompagnement.

Le retour à la normale dans nos vies va nous permettre de nous réunir de nouveau et ainsi reprendre les commissions cantine où l'on pourra élaborer les menus et répondre aux préoccupations des parents dont les enfants sont inscrits au restaurant scolaire communal.

1ère réunion le mardi 24 août 2021 à 18H30 dans la salle du Conseil à la mairie

### • Dynamique communale

#### La toile d'araignée

Un nouveau jeu a été installé au mois d'avril entre la salle des loisirs et la salle Branchereau. Tout juste mis en service, les enfants se sont rués sur cette toile d'araignée multicolore pour gravir son sommet. Un dernier jeu devrait être installé prochainement pour les tous petits afin que tous les âges puissent profiter de cet espace de loisirs.



### • Dynamique communale

#### Arrivée des poules le 9 septembre

Le habitants de Neuillé pourront venir chercher les poules commandées auprès de la mairie le jeudi 9 septembre à 18h sur la place Saint-Médard. N'oubliez pas de vous munir de cartons pour transporter vos gallinacés.

### • Patrimoine

#### Le lavoir du Pont de la ville

La campagne de mise en valeur du petit patrimoine du village se poursuit avec le restauration du lavoir du Pont de la ville. L'entreprise Jérôme Roy a redonné une deuxième jeunesse au bâtiment avec la consolidation de la charpente, le changement des poutres abîmées et la mise en place d'un nouveau bardage bois. Une planche à laver le linge y sera installée prochainement afin de rappeler la fonction initiale du bâtiment.



### • Patrimoine / bâtiments

#### Café de Neuillé : les travaux avancent

Dernier épisode de notre série sur le café de Neuillé. Les travaux avancent à grands pas. La chape a été coulée, les murs et la charpente sont maintenant montés ainsi que le préau. Le carrelage et l'isolation de la salle de restauration et du bar sont terminés. Restent les travaux d'aménagement de la partie arrière du bâtiment qui accueillera les cuisines et les sanitaires. Le chantier a pris un peu de retard à cause de ruptures de stock de matériaux. Le café restaurant devrait ouvrir ses portes début octobre.



### L'école publique du Suzon

L'année si particulière s'achève en ce mardi 6 juillet. Les activités extérieures ont été limitées cette année, mais cela n'a pas empêché les élèves de participer à des projets. La mise en place de nos carrés potagers début juin avec l'intervention sur une matinée de Marion BÉNARD de Plants B en est un bel exemple. Identifier les plants, retirer les mauvaises herbes, creuser, planter, arroser, de nombreuses activités que les petits neuilléens ont pris plaisir à faire. Et pour se souvenir de cette matinée, ils sont chacun repartis avec un plant de tomate qu'ils ont soigneusement rempoté.

Les photos de classe par La Chambre Noire de Bourgueil se sont déroulées fin mai. L'occasion pour les quelques élèves de toute petite section de se familiariser avec l'objectif.

Cette année si particulière marque également la fermeture d'une classe à Neuillé. Les prévisions d'effectifs pour l'année prochaine étant insuffisantes, l'inspection académique a décidé de fermer une classe. Nous espérons une remontée des effectifs dans quelques années pour de nouveau avoir 3 classes.

Cette fin d'année scolaire marque le départ de 2 enseignantes : Sabine Hue, enseignante de la classe de petite section-moyenne section, sera affectée à l'école du Clos Coutard à Saumur en septembre. Elodie Fontaine, enseignante de la classe de CP et directrice, sera affectée à l'école de Varennes-sur-Loire pour la prochaine année scolaire. Du changement donc pour la prochaine rentrée, Sonia Beugnon arrivera sur le poste de directrice et aura la classe de Grande Section-CP.

Bonnes vacances !

A titre personnel, je remercie M. Bertin, Mme Common et l'équipe communale pour leur réactivité et leur partenariat efficace au service de l'école et de nos élèves. Je remercie également très chaleureusement les parents des élèves de l'école et toute l'équipe pédagogique pour l'accueil qui m'a été réservé lors de mon arrivée. J'ai passé 2 belles années à Neuillé. Bonnes vacances à chacune et chacun. **Élodie FONTAINE**



### Fin de l'année scolaire 2020/2021: L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques de Blou et Neuillé vous souhaite de bonnes vacances!

Voici une nouvelle année scolaire qui s'achève, avec quelques moments festifs dans nos deux écoles publiques ! Nous tenions à vous faire partager ces moments.

Grâce aux différentes ventes effectuées cette année, et malgré la pandémie, nous avons pu contribuer aux:

- Marché d'Automne de l'Ecole de Neuillé
- Spectacle des 3 Chardons à Noël, sans oublier les petits bonbons traditionnels, donnés par le Père Noël en personne.
- Au Carnaval du 26 Mars à Neuillé (goûter offert après le défilé des enfants dans les rues du village)

Enfin, si le protocole sanitaire toujours en place nous a empêché de préparer une fête des écoles normale, nous avons aussi participé aux deux temps forts de fin d'année dans chacune des 2 écoles:

- En fournissant le dessert et les boissons lors du pique-nique de fin d'Année de l'école de Neuillé (les petits étaient ravis de leur petits paniers!)
- En offrant aux CM2 un cadeau utile de fin d'année (une calculatrice) afin de les préparer à leur entrée au collège l'année prochaine! Un moment de transition très agréable, qui s'est déroulé lors du pique-nique convivial avec les familles, à Blou, le dernier soir de l'année scolaire.

Nous tenions à remercier les maîtresses de nos deux écoles pour leur investissement!

Pour continuer à participer aux activités et sorties scolaires de nos enfants, nous sommes par contre à la recherche de nouveaux volontaires pour venir nous aider dès la rentrée de Septembre de la prochaine année scolaire: n'hésitez pas à vous joindre à nous pour nous permettre d'organiser les différentes manifestations de l'année prochaine, et notamment: la fête des Ecoles 2022!

**Infos pratiques:** l'APE reste à votre disposition à cette adresse mail: [apeup.blou.neuille@gmail.com](mailto:apeup.blou.neuille@gmail.com)  
Location de vaisselle possible; tarifs: 25 euros pour les habitants de Blou et Neuillé et 35 euros hors commune. (Numéros réservation: 06 87 70 91 61 ou 06 78 25 11 36)

**Bureau de l'APE :**

Présidente Marion BÉNARD,  
Trésorière: Mélanie ABGRALL,  
Secrétaire: Élise GUILLEMET.



### Ecole Notre Dame des Champs

#### Les projets



Bonjour aux lecteurs du Neuilléen, à nos élèves et à leur famille, nous sommes heureux de vous retrouver dans ce nouveau numéro de la Commune avant un repos estival bien mérité.

Comme il l'a été évoqué dans le dernier numéro, notre thème d'année était « Artistiquement vôte ». Si nous avons été quelque peu malmenés par la crise sanitaire, nous avons fait le choix de miser sur une participation au concours « Le Monde de Demain est entre nos Mains » en partenariat avec notre partenaire littéraire habituel et un fournisseur angevin de papeterie. Il en était question lors du numéro précédent du Neuilléen et voilà qui est fait ! Nous avons lié le langage, l'art, la citoyenneté... dans un projet aux multiples facettes en réalisant une création en volume à partir de matériaux de récupération, et inspirée de livres de jeunesse. Si la classe des grands a choisi de travailler sur le thème maritime, la classe des plus jeunes a élaboré une œuvre sur le sujet « campagne ». Nous ne sommes pas arrivés les premiers ni au niveau départemental ni au niveau national mais quelle ne fut pas la joie des élèves de découvrir que leurs travaux étaient malgré tout récompensés !

Les bibliothèques des classes participantes se sont grandement étoffées lors de la réception des lots ! Et les élèves repartent forts de nombreuses aventures littéraires pour cette fin d'année après un projet artistique finalisé juste avant le confinement. **BRAVO A EUX !**

#### Les autres nouvelles de l'école



#### La « kermesse »

Cette année, nous ne souhaitions pas renouveler l'expérience de la vidéo pour offrir aux familles un au revoir de fin d'année.

Si cette formule était celle de l'an passé, nous avons souhaité pour 2021 un temps en présentiel. Ce temps en extérieur avec un respect de jauge, des spectateurs assis et sans notre traditionnelle convivialité qui manque à chacun, (pas de jeux, pas de gâteaux, pas de boissons...) a malgré tout eu son petit succès.

C'est la taille de notre toute petite structure qui nous a permis sur une journée de faire passer des demi-groupes en danse et en chant devant leur famille pour nous dire « Au revoir » et pour souhaiter un bon vent à nos 10 CM2 qui ont pu présenter la traditionnelle danse de départ des CM2. Ces derniers, dans le plus grand secret ont créé leur danse sur Astronomia de Vietone et Tony Igy. Les CE/CM ont dansé sur Feed from Desire et la classe a chanté sur « Je te donne » de Jean Jacques Goldman. Pour les plus jeunes les titres ont



#### Les inscriptions :

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans notre école, vous pouvez prendre attache auprès de **Mme CHOISNE Véronique**, cheffe d'établissement, au **02-41-52-59-69**, par mail [neuille.notredame@ec49.fr](mailto:neuille.notredame@ec49.fr) ou encore par le **site internet de l'école**.



varié entre comptine africaine (Olélé moliba makasi) et musique de France Gall Il jouait du piano Debout. Pour leur danse, ils ont pu mouvoir leur corps sur la célèbre musique de Grease !BRAVO A TOUS et surtout aux familles qui ont joué le jeu malgré les conditions. Notre sortie scolaire de fin d'année aura lieu aux Ecuries de la Borde de Neuillé ! Nous vous montrerons nos aventures lors du nouveau Neuilléen de la rentrée !

#### Les associations de l'école poursuivent leur accompagnement auprès de la communauté éducative.

-l'**Organisme de Gestion (O.G.E.C.)** a un rôle juridique, économique et financier.

- Par vote, il a décidé de renouveler l'achat de masques inclusifs afin que les élèves puissent « lire » le visage de leurs enseignantes.
- Le contrat d'Alexia notre ATSEM est maintenu.
- Les projets liés à l'immobilier sont étudiés, nous souhaitons bénéficier de fenêtres « adéquates » dans la salle de GS/CP et munir toute l'école de stores ce qui nous permettra une véritable isolation et d'être davantage en conformité pour le PPMS et face aux épisodes de fortes chaleurs. Un appel aux dons sera lancé en plus de demande de subvention et de nos fonds propres.

-l'**Association des Parents (A.P.E.L.)** a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseils et de représentations des parents d'élèves.

- Cette année encore elle est un partenaire essentiel. Par vote, elle a validé les achats nécessaires à la vie de l'école.
- Après les ventes précédentes, l'association a su maintenir le cap en proposant à la vente des Gâteaux ainsi que des saucissons. Nous les remercions de ces ventes car cette année aucun bénéfice n'a été réalisé sur la kermesse ou encore le bal de l'école.
- L'association s'est également fortement mobilisée avec des parents volontaires pour effectuer du tri dans le grenier et quelques tours à la déchetterie.

Espérons désormais qu'une nouvelle vie, plus en adéquation avec nos valeurs habituelles, sera possible à la rentrée prochaine.

## Jeunesse

### • Accueil de Loisirs

Avec l'arrivée des grandes vacances, les activités d'été des centres de loisirs des campagnols de Neuillé et Mégafun de Vivy battent leur plein. Des séjours nature, à la mer ou multi-activités sont proposés durant les mois de juillet et août. Pour les 11-17 ans de Neuillé qui souhaitent se rendre au Mégafun de Vivy, une navette est mise à leur disposition sur réservation (la veille) au 06.28.95.80.56.

Retrouvez toute l'actualité de l'Espace Vie sociale Nord saumurois sur la page facebook Evsnordsaumurois.



### Informations et inscriptions

Conditions d'inscription : adhésion annuelle à l'EVS Nord Saumurois de 5€ individuelle et 15€ familiale. Tarification selon Quotient Familial.

Pour les 3 à 11 ans

06.24.01.40.58

respenfance.evsnordsaumurois@gmail.com

Pour les 12 à 17 ans

06.58.95.80.56

megafun49@gmail.com

## Fêtes / Loisirs

### • Retour de la tablée neuilléenne !

Sous réserve d'autorisation préfectorale, la tablée neuilléenne aura lieu le **samedi 4 septembre** au stade de foot de Neuillé.



## Animations / Loisirs

### • Le bonheur est dans le potager

Une nouvelle association est en cours de création à Neuillé. Le potager des artisans situé au 35 de la rue éponyme est une initiative de Charlotte Rutkowski installée depuis le mois de janvier sur la commune. Elle souhaite créer un lieu de convivialité, d'animation, de découverte et de création artistique pour les habitants du village et des alentours. Sur son terrain de 1200 m², le jardin-potager ouvert au public permettra de s'initier et de se former à la permaculture, à la transition écologique, alimentaire et énergétique. Si vous souhaitez participer à la création de l'association, vous pouvez contacter Charlotte au 06.71.79.39.12 ou lui rendre visite au 35 rue des artisans.



## Sport

### LE POINT SUR LA PROCHAINE SAISON DE L'AS VIVY-NEUILLÉ 90



La saison 2020-2021 a été écourtée dès le mois d'octobre dernier, une saison blanche pour toutes nos équipes jeunes et seniors.

Heureusement les entraînements ont pu reprendre avec bien sûr un protocole bien défini et les gestes barrières indispensables pour éviter toutes contagions.

La saison prochaine nous espérons que tout le monde aura l'envie de reprendre sa passion du foot, après 10 mois sans compétitions, nous repartirons avec 3 équipes Seniors en D2, D3 et D4, une U17, une U15, une U13, une ou deux U11 et deux ou trois U6-U9.

La reprise de l'entraînement des jeunes est fixée au mercredi 8 Septembre à 14h. Ce jour sera aussi l'occasion d'inscrire vos enfants.

Les horaires le mercredi sont :

Les **U6-U9** de 14h à 15h30, les **U10-U11** de 15h30 à 17h, les **U12-U13** de 17h à 18h30 et les **U15** de 18h30 à 20h, les entraînements seront assurés par Carl ROUSSEAU et Joël BANNIER.

Les Seniors reprennent le 2 Août à 19h30 sous les ordres de Christophe HARREGUY.

Nous espérons que les 170 licenciés de la saison dernière reprendront le chemin du stade.

Asvn est en projet de créer une équipe senior féminine, une première depuis la création du club il y a 31 ans, 12 jeunes filles sont déjà inscrites mais le nombre peut s'étoffer encore pour perdurer dans la compétition. Allez les filles venez nous rejoindre passer de bons moments sportifs et conviviaux.

### Catégories pour la saison en cours

**U6 - U7 - U9** joueurs nés en 2016,2015, 2014 et 2013

**U10-U11** joueurs nés en 2012 et 2011

**U12-U13** joueurs nés en 2010 et 2009

**U14-U15** joueurs nés en 2007 et 2008

**U16-U17** joueurs nés en 2005 et 2006

**U18-U19** joueurs nés en 2003 – 2004

**SENIORS** à partir de 2002

Tél Stade : **02-41-52-50-63**

Ludovic DESRUÉS : **07-86-01-37-65**

Willy DELAUNAY : **06-79-01-57-69**



Equipe U11

Les nouveaux joueurs seront les bienvenus pour compléter les différentes équipes. Il suffit de venir au stade aux jours et heures des entraînements pour faire connaissance avec les responsables présents et éventuellement s'inscrire.

Retrouvez toutes les infos sur le nouveau site internet du club : <http://as-vivy-neuille-90.footeo.com>

### • Produits locaux

**Marché des Producteurs de Pays**  
Printemps/Été 2021

BRAIN-SUR-ALLONNES	9 mai
ALLONNES	23 mai
VARNES-SUR-LOIRE	13 juin
NEUILLÉ	11 juillet
VILLEBERNIER	25 juillet
VIVY	12 septembre
LA BREILLE-LES-PINS	26 septembre

Le dimanche matin de 9h à 13h  
légumes, fruits, fromage, miel, vins,  
bière, jus de fruits, viandes, artisanat...

Le marché des producteurs de Pays a eu lieu le dimanche 11 juillet à Neuillé. D'autres dates sont prévues au cours des mois de juillet et septembre dans les communes voisines.

- Villebernier : 25 juillet
- Vivy : 12 septembre
- La Breille-les-Pins : 26 septembre

### • Nettoyons le suzon

Une nouvelle matinée de nettoyage du suzon et de ses alentours est prévue le samedi 28 août entre 8h et 13h. Un apéritif déjeunatoire sera offert aux bénévoles le midi. Pour y participer, inscrivez-vous auprès de la mairie au 02.41.52.51.10.

**Nettoyons le suzon**

**SAMEDI 28 AOÛT**  
FONTAINE SUZON / 8H-13H

Prévoir bottes et outils (fourche, croc, râteau...)  
Aperitif déjeunatoire offert aux bénévoles

Inscription jusqu'au 25 août auprès de la mairie de Neuillé / 02.41.52.51.10

### Naissances

**SAUNIER** Daïna, Charlène, Madiana, le 17 avril 2021  
**MARTINEAU** Camille, Pascal, Jean-Philippe, le 15 mai 2021  
**BESNARD** Julie, Romane, Anaëlle, le 4 juin 2021  
**DEBLAERE** Sacha, Christian, Michel, le 11 juin 2021



### Mariage

Le 22 mai 2021  
**PINEL** Marc-Antoine et **RABOIN** Anne-Lise

### Décès

**FERRAND** Gabrielle, Marie, Joseph née **GEFFARD**, le 20 juin 2021

### VACCINATIONS COVID-19

Toutes les personnes de 12 ans et plus peuvent désormais se faire vacciner.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur internet [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ou au 02.41.83.12.88

Centre de vaccination :  
 Parc expo  
 Avenue du Breil,  
 49400 SAUMUR

Pour les personnes rencontrant des difficultés, la Maison départementale des solidarités propose un accompagnement sur rendez-vous au 02.41.53.02.30



### • Réunion publique

Certaines zones de la commune sont aujourd'hui peu ou pas couvertes par la téléphonie mobile. Un projet d'installation d'antenne-relais 4G est à l'étude afin d'améliorer la qualité du réseau dans ces secteurs en «zone blanche». Si vous rencontrez des difficultés pour capter correctement avec votre téléphone portable, vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie afin d'identifier les secteurs posant problèmes.

La mairie organise une réunion d'information et d'échanges sur ce sujet le **mercredi 6 octobre** à la salle des loisirs de Neuillé.

### • Les 1001 vies trépidantes des troglos

En 2021, la Maison du Parc (re)met les troglos en lumière ! Patrimoine emblématique du territoire, leur histoire est longue et pleine de rebondissements. De l'extraction à l'habitation, de lieux de stockage aux lieux de fête, les troglos ne cessent de se réinventer.

Dès le mercredi 19 mai, plongez dans l'univers fascinant des cavités troglodytiques à travers la toute nouvelle exposition de la Maison du Parc, « Les 1001 vies des troglos » ! En famille, résolvez des énigmes et aidez Mister Troglo à retrouver la mémoire.

Jusqu'au 7 novembre, de nombreuses animations, sorties et conférences vous attendent. Retrouvez le programme complet sur : [www.parc-loire-anjou-touraine.fr/destination-parc](http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/destination-parc)

**les 1001 vies des troglos**  
 THE 1001 LIVES OF THE TROGLOS

EXPOSITION  
 du 13/02 au 07/11 2021  
 MAISON DU PARC  
 - ENTRÉE LIBRE